

\_\_\_\_ THONON  
**agglomération**

**RAPPORT  
D'ACTIVITÉS  
2019**

[www.thononagglomeration.fr](http://www.thononagglomeration.fr)



# SOMMAIRE

**1** ACCOMPAGNER DURABLEMENT L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE  
PAGE 4

**2** AMÉLIORER L'OFFRE DE MOBILITÉ ET RÉALISER DES INFRASTRUCTURES NOUVELLES  
PAGE 8

**3** DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET TOURISTIQUE : RENFORCER L'ATTRACTIVITÉ DU TERRITOIRE  
PAGE 10

**4** ENVIRONNEMENT : DES RICHESSES A PRÉSERVER  
PAGE 12

**5** ÊTRE AU PLUS PRÈS DES HABITANTS  
PAGE 14

**6** DES MOYENS AU SERVICE DE NOS AMBITIONS  
PAGE 16

Directeur de la publication : Jean NEURY  
Rédaction : Service communication  
Conception graphique et impression : Kalistene Annecy  
Crédits Photos : Thonon Agglomération, Yvan Tisseyre, IxalpDrônes, OTI Destination Léman, Istock

# ÉDITO



**JEAN NEURY**  
Président de Thonon Agglomération

En donnant la priorité aux investissements, l'année 2019 aura permis la concrétisation de plusieurs projets qui sont le résultat du chemin parcouru depuis 2017 et la création de notre communauté d'agglomération. De premières réalisations structurantes voient le jour, à l'image de la Pépinière d'entreprises du Léman, de l'extension des zones d'activités économiques, de la réhabilitation de la base nautique de Sciez, ou encore de la création du mur d'escalade à Margencel.

Dans le même temps, l'agglomération a poursuivi sa montée en puissance et

"musclé" ses compétences sur les questions environnementales (gouvernance de la compétence GEMAPI, lutte contre la pollution et les nuisances sonores), et s'est engagée pour la valorisation de l'agriculture locale et l'élaboration d'un projet alimentaire territorial. Date a été prise aussi pour intégrer la compétence Eau potable au 1<sup>er</sup> janvier 2020.

Sur la question fondamentale des déplacements, la mise en service historique du Léman Express a été l'opportunité d'engager une première étape d'adaptation et de développement du réseau de transport ;

première étape avant la mise en œuvre du schéma directeur de la mobilité dont les orientations sont à présent définies et qui visera une desserte plus complète de l'agglomération et un meilleur maillage de l'offre.

À l'aune de l'année 2019, de nouveaux jalons seront posés en 2020. Acteur désormais central de l'action publique locale, l'agglomération poursuivra sur sa lancée avec la perspective d'engager une réflexion forte sur son devenir autour d'un véritable projet de territoire.

## ACCOMPAGNER DURABLEMENT L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

### URBANISME : LES CONDITIONS D'UN DÉVELOPPEMENT RAISONNÉ

#### PLU du Bas-Chablais : le projet arrêté et soumis à l'enquête publique

Définitivement arrêté en octobre 2019, et conduit en parallèle à la révision du SCoT lui-même arrêté en février 2019 - le projet a été soumis à l'enquête publique en fin d'année : **3 704 documents** ont été téléchargés et près de **950 observations** ont été déposées aussi bien sur les registres qu'oralement auprès de la commission d'enquête. Il sera soumis à l'approbation du conseil communautaire fin février 2020. Le SRADDET (schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires), document supra-communautaire, a également été adopté.

 **3 704**  
documents  
ont été téléchargés

Près de **950**  
observations  
ont été déposées aussi bien sur les registres qu'oralement auprès de la commission d'enquête



#### Procédures communales : poursuivre les efforts de convergence des documents d'urbanisme

- > Approbation en février du **PLU d'Armoy** (procédure engagée à l'automne 2015)
- > Approbation en mars des procédures de modification simplifiée n°2 du **PLU d'Allinges** et de la déclaration de projet pour la construction d'un second groupe

▼ Le PLU du Bas-Chablais va permettre de répondre aux enjeux d'attractivité du territoire, tout en offrant les conditions d'une urbanisation raisonnée en limitant l'étalement urbain et l'artificialisation des sols. Il fixe les règles d'aménagement et d'utilisation des sols de 17 communes : Anthy-sur-Léman, Ballaison, Bons-en-Chablais, Brenthonne, Chens-sur-Léman, Douvaine, Excenevex, Fessy, Loisin, Lully, Margencel, Massongy, Messery, Nernier, Sciez, Veigy-Foncenex et Yvoire

scolaire (prescrites à l'automne 2018 par Thonon Agglomération)

- > Approbation en mai de la modification du **PLU de Thonon-les-Bains**
- > Poursuite de la procédure de révision du **PLU d'Allinges** qui a fait l'objet du débat de son projet d'aménagement de développement durable (PADD) en juin, donnant les axes structurants sur lesquels se construira le projet réglementaire
- > Arrêt en juillet (simultanément au PLU) de la révision du **PLU d'Orcier**, suivi d'une enquête publique en décembre 2019 (plus de 80 observations déposées sur le registre).



▲ La procédure de révision du PLU d'Orcier, engagée en 2015, est entrée dans sa phase finale

Plus de **1000**   
équivalent permis de construire instruits sur les 24 communes et 1230 déclarations d'intention d'aliéner traitées

#### Publicité : un futur règlement pour limiter la pollution visuelle

> 29 janvier 2019 : lancement de l'élaboration du **RLPI (Règlement Local de Publicité Intercommunal)**  
L'enjeu : établir l'équilibre entre visibilité des activités économiques et préservation du cadre de vie.  
La démarche, qui devrait aboutir à l'automne 2021, se déroule en collaboration avec les 25 communes de l'agglomération, et en concertation avec les habitants, associations et professionnels. Complémentaire au document d'urbanisme, le RLPI doit permettre notamment de requalifier les entrées de ville, en assurant des implantations encadrées des dispositifs publicitaires.



### L'AGGLOMÉRATION S'AFFIRME COMME ACTEUR MAJEUR DE L'HABITAT



#### Un premier PLH d'agglomération

Celui-ci a été arrêté en novembre 2019 après avis des communes et du SIAC (syndicat intercommunal d'aménagement du Chablais). Il sera soumis à l'Etat puis *in fine* au Comité Régional de l'Habitat et de l'Hébergement pour une validation en 2020. Ce PLH concerne aussi bien le parc public que privé, la gestion du parc existant et les constructions nouvelles.

**12**   
millions d'euros  
l'enveloppe financière dédiée pour les 6 années concernées (période 2020-2026)

« Le PLH, une véritable politique intercommunale de l'habitat initiée à l'échelle des 25 communes de l'agglomération. »



## DES ÉQUIPEMENTS STRUCTURANTS AU BÉNÉFICE DE TOUT LE TERRITOIRE

### Un nouveau mur d'escalade mis en service au gymnase du Collège de Margencel

Composé de 19 voies, il est accessible depuis février aussi bien aux scolaires pour les séances d'initiation qu'aux adhérents des clubs associatifs du territoire (de la découverte à la pratique expérimentée). Outre le mur principal, un bloc de 4 mètres a été installé pour grimper sans s'assurer. Les travaux se sont élevés à 136 330 €.



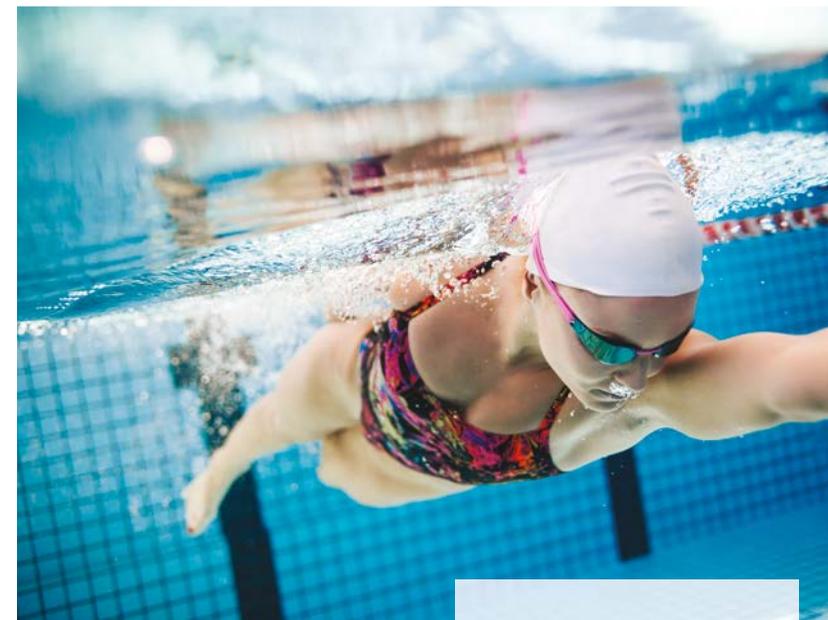
### 3 projets pour développer la pratique nautique et aquatique

> **Rénovation et extension de la base nautique des Clerges** : actuellement de 630 m<sup>2</sup>, la surface des locaux sera portée à 1 700 m<sup>2</sup>, permettant d'accueillir des bureaux, des sanitaires et des salles de musculation mises à disposition des associations. Des ouvrages de mise à l'eau seront édifiés et une nouvelle digue complétera l'ensemble. Un appel à candidatures a été lancé à l'été 2019.

> **Reconstruction de la base nautique de Sciez : lancé à l'automne 2019, le chantier se poursuit sur 2020**. Sur une surface de 1 317 m<sup>2</sup> le nouvel équipement restera principalement dédié à la pratique de l'aviron, du paddle et de la voile. La création d'aménagements spécifiques permettra aussi un fort développement de l'activité handivoile. ▼



▲ À proximité immédiate du lac Léman, le projet architectural a fait l'objet d'une attention toute particulière en faveur d'une insertion paysagère naturelle. Les aménagements réalisés répondront par ailleurs aux spécificités du label Tourisme et handicap et activités nautiques



> **Les premiers choix pour la création d'une piscine intercommunale**. Sa réalisation est nécessaire (notamment pour l'accueil des scolaires) et doit être envisagée en complémentarité avec l'évolution de l'équipement municipal existant à Thonon-les-Bains : ce sont les deux principales conclusions de la première phase de l'étude conduite durant l'été 2019. Le projet a été précisé à la suite : un bassin couvert de 25 mètres avec 10 lignes d'eau et un bassin d'apprentissage pour les plus jeunes verront le jour à Douvaine. En dehors des créneaux dédiés aux scolaires, la piscine sera ouverte pour la pratique sportive mais aussi pour accueillir les familles, avec la réalisation d'un bassin d'aisance supplémentaire.

**25<sup>m</sup>**  
la longueur du futur  
bassin couvert

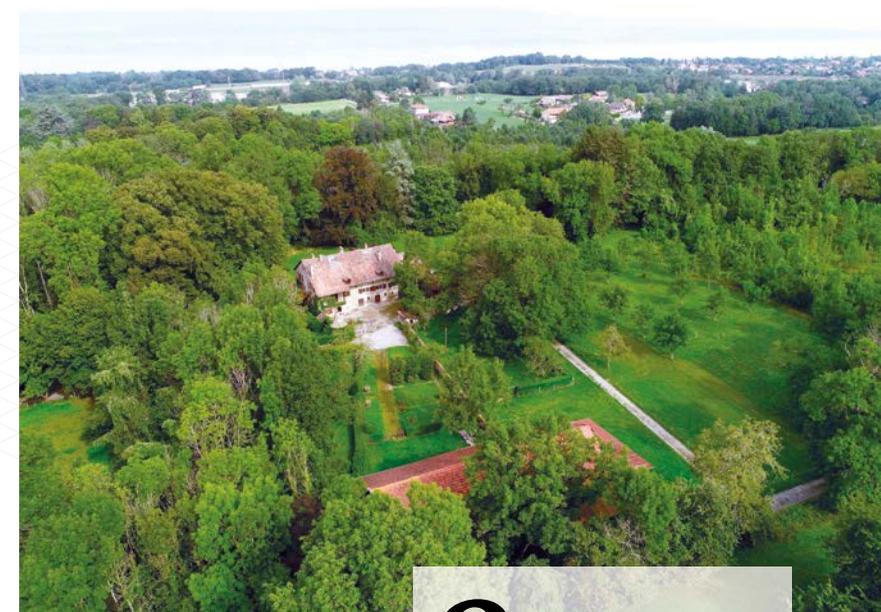


### L'AGGLOMÉRATION ASSOCIÉE À LA RÉALISATION D'UN NOUVEAU LYCÉE À BONS-EN-CHABLAIS

Pour concrétiser le projet, Thonon Agglomération jouera pleinement son rôle aux côtés de la Région Auvergne-Rhône-Alpes et des autres partenaires de l'opération (Département, rectorat, commune...) : elle se chargera des acquisitions foncières nécessaires, de la réalisation du gymnase et des infrastructures liées aux transports scolaires.

### ACQUISITION DU DOMAINE DE CHIGNENS : UNE OPPORTUNITÉ EXCEPTIONNELLE

Situé à Allinges, et à cheval sur Thonon-les-Bains, ce domaine de plus de **83 hectares** est devenu en juillet dernier la propriété de Thonon Agglomération. Celui-ci concentre tous les enjeux et compétences de l'intercommunalité, allant de l'environnement à l'agriculture, en passant par le patrimoine, l'eau, le tourisme, etc.



**3 millions  
d'euros**



c'est le coût de cette opération qui bénéficiera d'une subvention de l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse et qui fera également l'objet d'une demande de cofinancement auprès du Département de la Haute-Savoie

ACCOMPAGNER L'ARRIVÉE DU LÉMAN EXPRESS



▲ Une étude de programmation est lancée pour l'aménagement prochain des pôles gares de Perrignier et de Bons-en-Chablais

L'agglomération impliquée dans les projets de réalisation des pôles d'échanges multimodaux

> **Thonon-les-Bains** : 1,2 M€ versé (fonds de concours) à la Ville pour faciliter la réalisation du parking-relais de 574 places desservant le nouveau pôle gare.

> **Bons-en-Chablais** : 501 500 € pour l'acquisition de deux propriétés bâties et d'un terrain attenant à la gare de Bons-en-Chablais, par l'intermédiaire de l'EPF (Établissement Public Foncier) de Haute-Savoie, et lancement d'une étude de programmation.

> **Perrignier** : participation au futur aménagement sur le volet foncier et financement d'un futur parking-relais.

Réseaux urbain et interurbain : de nouveaux trajets et des fréquences augmentées

Mises en œuvre dès décembre, ces évolutions offrent aussi plus de fluidité dans les correspondances entre deux modes de transport (train mais aussi bateau à Evian). **44 horaires quotidiens** permettent de renforcer la liaison entre Thonon et Évian (bus et car).



Création d'une nouvelle zone tarifaire

La **Zone 300** recouvre désormais le périmètre du réseau urbain (secteurs Thonon/Evian) : les voyageurs peuvent y circuler en bus, car ou funiculaire de Thonon avec un billet à un tarif unique (1,10 €), qui peut être acheté par SMS ; et pour les trajets transfrontaliers possibilité d'associer cette zone au parcours ferroviaire voire, si besoin, à la zone genevoise (Zone 10).



▲ Le Léman Express a été mis en service le 15 décembre

VERS LA MONTÉE EN PUISSANCE DES RÉSEAUX URBAIN ET INTERURBAIN



Pour une nouvelle offre accessible en décembre 2021

Afin de développer des transports performants, l'élaboration d'un **schéma directeur de la mobilité** est lancée. Véritable feuille de route, celui-ci proposera un certain nombre de mesures pour développer l'offre de transports collectifs et poursuivre la réalisation des infrastructures associées dans l'agglomération. La nouvelle offre sera ouverte aux usagers en décembre 2021, au terme du renouvellement des conventions de délégation de service public.

« L'efficacité des déplacements est visée en coordonnant et en facilitant les correspondances entre les bus, trains ou encore navettes lacustres, pour diminuer le trafic routier. »



Le renouvellement progressif du parc de véhicules des transports urbains

Thonon Agglomération souhaite profiter de cette opportunité pour renouveler et renforcer progressivement le parc de véhicules circulant sur le réseau BUT (Bus Urbains Thononais), en faisant évoluer la flotte vers l'utilisation d'énergies alternatives, plus respectueuses de l'environnement. Une étude spécifique est lancée dans ce sens.



pris en charge sur les réseaux urbain et interurbain et à travers les circuits spéciaux, à destination d'une vingtaine d'établissements scolaires du Chablais et du Genevois français



TRANSPORTS SCOLAIRES : LA DÉMATÉRIALISATION AU SERVICE DE LA PERFORMANCE

À l'occasion de la rentrée scolaire 2019, une nouvelle plateforme de gestion des transports scolaires a été mise en service à travers le logiciel Pegase. L'outil facilite l'organisation du service, la gestion des plans transports mais aussi la dématérialisation des procédures d'inscription et de paiement en ligne pour les familles.

MOBILITÉ DOUCE : LA VOIE VERTE VIARHÔNA TRACE SA ROUTE

Mise en service durant l'été de : > **près de 900 mètres à Yvoire**, qui devient la première commune de l'agglomération totalement traversée par une voie dédiée. Le prolongement de la voie s'est effectué sur deux tronçons, l'un à l'ouest (vers Nernier) et l'autre à l'est (vers Excenevex). Ce dernier tronçon, réalisé sur une partie du Domaine de Rovorée, a fait l'objet d'une attention particulière tant dans le tracé, préservant les châtaigniers, que dans l'utilisation de matériaux respectueux de l'environnement ;

> **plus de 800 mètres d'itinéraire à Thonon-les-Bains** sur l'avenue de Ripaille (du Chemin de la Forêt à l'entrée de la plage municipale). Le chantier a été réalisé sous maîtrise d'ouvrage de la Ville de Thonon-les-Bains. ▼



L'itinéraire ViaRhôna est réalisé avec les soutiens financiers de la Région Auvergne Rhône-Alpes, du Département de la Haute-Savoie, de la Compagnie Nationale du Rhône et du FEDER (Europe).

FEU VERT POUR LA RÉALISATION DU PROJET DE LIAISON AUTOROUTIÈRE MACHILLY-THONON

avec la signature le 27 décembre 2019 par le Premier Ministre du **décret déclarant le projet d'utilité publique**.

AMÉLIORER L'OFFRE DE MOBILITÉ ET RÉALISER DES INFRASTRUCTURES NOUVELLES

L'AGGLOMÉRATION ENGAGÉE AUX CÔTÉS DES ENTREPRISES

Extension des zones d'activités économiques

Livraison de la ZAE La Fattaz à Excenevex (extension 15 000 m<sup>2</sup>) : les travaux se sont terminés à l'automne (coût total : 754 255 € HT). Cette zone dite "locale" ou de proximité est dédiée à l'accueil d'activités de production, artisanales ou de services.



▲ 5 lots ont été ouverts à la commercialisation



Poursuite des travaux :  
 > **Seconde extension de la ZAE des Bracots à Bons-en-Chablais** (8 hectares ouverts à la commercialisation).  
 > **Aménagement et viabilisation de Planbois Parc à Perrignier** (6,5 hectares ouverts à la commercialisation).  
 Livraison prévisionnelle : 2<sup>e</sup> semestre 2020.

Ces projets s'inscrivent dans le Schéma d'accueil des entreprises porté par le Pôle Métropolitain du Genevois français.

**6,5**   
 millions d'euros

ont déjà été investis par Thonon Agglomération (sur 2018 et 2019) pour l'extension de ses zones d'activités économiques

Delta, un nouveau pôle entrepreneurial pour le Chablais

Hébergée jusqu'à présent à Perrignier, la **Pépinière d'entreprises** a investi ses nouveaux espaces début octobre au sein de la ZAE de Vongy à Thonon-les-Bains. Elle est en capacité d'accueillir 15 entreprises simultanément dans des bureaux ou ateliers individuels ou partagés. En parallèle, le projet de création du CRIC (**Centre de Ressources et d'Innovations du Chablais**), Fablab professionnel à vocation industrielle, a été lancé autour de 12 entreprises. Celui-ci doit conduire au développement d'un réseau inter-entreprises local pour **encourager l'innovation et renforcer l'attractivité du territoire** autour de technologies de pointe. L'Agglomération s'est engagée sur deux ans à soutenir le projet à hauteur de 71 809,05 € HT (dont 43 308,25 € HT de subventions).



L'AEC (AGENCE ECONOMIQUE DU CHABLAIS)

Anciennement Chablais Léman Développement, l'AEC continue de gérer et d'animer la pépinière d'entreprises par le biais d'une convention d'objectifs qui sera redéfinie tous les trois ans.

**2**   
 millions d'euros\*

le coût de construction de la nouvelle pépinière d'entreprises

\*Le projet a été financé à hauteur de 1146 433 €, par Thonon Agglomération et à hauteur de 344 500 € par la CCPEVA. Il bénéficie par ailleurs de subventions de la Région Auvergne Rhône-Alpes (436 000 €) et du Conseil Départemental de la Haute-Savoie (100 000 €).



**« Le CRIC doit conduire au développement d'un réseau inter-entreprises local pour encourager l'innovation et renforcer l'attractivité du territoire autour de technologies de pointe. »**

DESTINATION LÉMAN : LA SPL CONFIRMÉE POUR PORTER LA POLITIQUE INTERCOMMUNALE DE DÉVELOPPEMENT TOURISTIQUE

À la suite de la procédure contentieuse engagée par l'Etat fin 2018\*, les statuts de la SPL (Société Publique Locale) - structure porteuse de l'OTI (Office de Tourisme Intercommunal) - ont évolué en octobre 2019. Les actions de Douvaine, Excenevex, Sciez et Yvoire ont été cédées à Thonon Agglomération, qui en a elle-même cédé une partie à la Ville de Thonon-les-Bains (station classée). **La collaboration avec la ville-centre est ainsi renforcée en matière de stratégie et de développement touristique** de l'ensemble du territoire.

\* À noter que le recours déposé par l'Etat a été rejeté, le montage initial ayant été jugé valide.



Plus de **20 000**   
 personnes renseignées par l'OTI

**522 000 €**  
 la participation annuelle de fonctionnement à l'OTI de Thonon Agglomération 

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET TOURISTIQUE : RENFORCER L'ATTRACTIVITÉ DU TERRITOIRE

## ENVIRONNEMENT : DES RICHESSES A PRÉSERVER

### DÉCHETS : RENFORCER LA COLLECTE SÉLECTIVE ET LA PRÉVENTION

#### La création de nouveaux espaces-tri pour permettre le déploiement de l'apport volontaire des ordures ménagères

En remplacement du système de collecte en porte-à-porte, ce dispositif vise à augmenter le volume de déchets recyclables collectés tout en optimisant les tournées de collecte. Pour le mettre en œuvre, un important marché a été attribué en février 2019 ; il inclut la fourniture des conteneurs de collecte mais aussi les opérations de génie civil associées.

**90**   
conteneurs

implantés sur 19 sites sur  
5 communes différentes  
(Ballaisson, Bons-en-Chablais,  
Douvaine, Thonon-les-Bains  
et Veigy-Foncenex)



### Vers une nouvelle déchetterie à Bons-en-Chablais : études et appels d'offres

La déchetterie sera déplacée au sein de la zone d'activités des Bracots. Le nouvel équipement sera dimensionné et équipé pour plus de confort et de sécurité pour les usagers. Il accueillera 14 bennes, ainsi que des locaux de stockage et des zones d'exploitation pour la collecte des déchets spécifiques. De nouvelles filières de collecte seront intégrées (mobilier, déchets d'équipements électriques et électroniques...). Études et appels d'offres lancés courant 2019 permettront un démarrage du chantier en 2020.

**1,8** million  
d'euros   
le coût prévisionnel  
du projet

 **7000** m<sup>2</sup>

la surface du nouvel équipement  
(2500 m<sup>2</sup> actuellement)

◀ Finaliser l'équipement de la commune de Douvaine a été prioritaire au second semestre 2019

**6,5**  
millions d'euros  
seront investis  
entre 2019  
et 2023, avec  
de premières  
mises en service  
en 2020

### Information et sensibilisation, une priorité

> **6721 documents** distribués en **boîtes aux lettres** (guides du tri, courriers d'information, autocollants Stop Pub...)

> **1 018 scolaires** sensibilisés dans les écoles primaires de l'agglomération (**animations et sorties terrain**) dans le cadre d'une convention avec France Nature Environnement (année scolaire 2018-2019)

> **170 particuliers et 400 scolaires** ont visité le **centre de tri** à Thonon-les-Bains

> **+ de 500 participants** aux temps forts de la **Semaine Européenne de Réduction des Déchets** (Journée Zéro déchet, Troc'Livres, projection de film...)

> **451 interventions** au domicile de particuliers pour le **broyage de végétaux** (630 tonnes de branchages, soit 9 % des végétaux déposés en déchetterie)

> **200 participants** aux **ateliers compostage** organisés à Allinges, Sciez, Thonon-les-Bains et Veigy-Foncenex

> **7 plateformes de compostage collectif** installées au sein d'établissements scolaires



▲ Près de 1 000 personnes ont assisté à la conférence de Bea Johnson, pionnière mondiale du mode de vie "zéro déchet", organisée avec le soutien de Thonon Agglomération à l'occasion de la Semaine européenne de réduction des déchets

### ASSAINISSEMENT : RESTITUER L'EAU ÉPURÉE AU MILIEU NATUREL



#### Un enjeu majeur

Plus de **2,5 M€** ont été engagés : raccordements des hameaux du Liège à Drailland et de Brécovens à Perrignier, extension du réseau dans le secteur de Graizier à Bons-en-Chablais, renforcement du secteur de Corzent à Thonon-les-Bains, entretien des stations d'épuration...

#### Un diagnostic général des installations de collecte

Celui-ci a été finalisé sur 24 communes du territoire, et lancé sur la ville-centre. Cette première étape de l'étude permet d'ores et déjà d'envisager un Plan Pluriannuel d'Investissements de plus de 57 M€ sur 10 ans.

 + de **700**  
kilomètres de réseau

desservent **près de 94 % des foyers situés en zone d'assainissement collectif**

#### Une compétence étendue

La prise de nouvelles compétences en matière d'**eau potable, d'eaux pluviales urbaines et de défense incendie** a fait l'objet d'un travail préparatoire avec le SEMV (Syndicat des Eaux Moises et Voiron) et les communes encore compétentes (Thonon-les-Bains, Anthys-sur-Léman et Le Lyaud). Ainsi dès 2020 l'agglomération assurera la **gestion globale du cycle de l'eau** (protection de la ressource naturelle et gestion des milieux aquatiques, production et distribution de l'eau potable, collecte et traitement des eaux usées, gestion des eaux pluviales et protection contre les inondations, défense incendie).



▲ À Chens-sur-Léman, le nouvel observatoire ornithologique bâti sur le lac, au sein-même d'une roselière, permet d'observer les espèces migratrices et hivernantes (fuligules, foulques, etc.)

### PRÉSERVER LES MILIEUX NATURELS

#### GEMAPI

La mise en œuvre des actions prévues par le **Contrat de rivières des Dranses et de l'Est lémanique a été déléguée au SIAC**. Environ 1,4 M€ sera consacré à la sécurisation de la basse vallée de la Dranse.

#### Protection et sensibilisation

**Des zones humides restaurées, des milieux naturels valorisés** : sentier du Petit Lac à Lully, zone humide des Lanches à Cervens, observatoire ornithologique de Chens-sur-Léman, Grand Marais et Pré de la mare à Allinges.



▲ De nouveaux filtres à sable ont été installés à la station d'épuration de Douvaine ; coût de l'investissement : 288 000 € HT

**31** ha

de zones humides  
(répartis sur 23 sites)

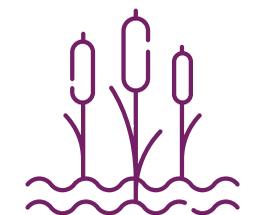


**1,1** ha

de prairies sèches  
(4 sites)

**500**  
mètres

linéaires de rives (roselière de Chens-sur-Léman)  
entretenus par l'agglomération



## LE CIAS, STRUCTURE RÉFÉRENTE DE L'ACTION SOCIALE

### Avoir une vision d'ensemble

Le CIAS a assuré la coordination de l'analyse des besoins sociaux (ABS) à l'échelle des 25 communes du territoire. Les conclusions de cet état des lieux social de l'agglomération permettront d'affiner l'éventail de services à la personne déjà proposé.

### Aider au maintien à domicile

Pour accompagner les personnes âgées et/ou dépendantes, plus de **37 000 repas** ont été livrés (+6,6% / 270 bénéficiaires) et plus de **47 500 heures** consacrées à l'aide à domicile (+1,7% / 375 bénéficiaires) sur 24 des 25 communes de l'agglomération\*.

\*À Thonon-les-Bains, ces services restent rendus par le CCAS.



▲ Au mois de septembre, 3 nouveaux véhicules frigorifiques ont été mis en service pour assurer le portage des repas à domicile



▲ L'analyse des besoins sociaux : comprendre pour répondre le plus justement possible aux besoins des habitants (petite enfance, jeunesse, personnes âgées et/ou dépendantes)

## INFORMATION JEUNESSE, CAP SUR LA LABELLISATION

Le renouvellement de la labellisation du Bureau Information Jeunesse est engagé. De nombreuses rencontres avec les jeunes ont permis de dresser un diagnostic de leurs besoins et de rédiger le projet de labellisation. Cette reconnaissance nationale est accordée aux structures démontrant leur capacité à proposer, à chaque usager, une réponse individualisée et adaptée, en étroite relation avec les partenaires locaux.



# 2000

jeunes accueillis par le BIJ sur les 3 sites de Bons-en-Chablais, Douvaine et Thonon-les-Bains

## POPULATIONS FRAGILISÉES : ENGAGEMENT TENU !

### Vivre ensemble, une priorité

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2019, l'agglomération assure un soutien à la **gestion du Môle**, un service d'accueil et d'accompagnement proposé aux personnes sans domicile fixe (128 000 € au titre de cette année).

Un engagement actif auprès de l'**APEI du Chablais** (Association de Parents et de Famille de Personnes Déficiées Intellectuelles) a aussi été confirmé : une garantie d'emprunts à hauteur de 1 050 000 € dans le cadre de la restructuration de l'Institut Médico-Educatif (IME) de Tully a été accordée à l'association.

### Santé : l'Agglo s'engage

Thonon Agglomération a poursuivi sa position volontariste quant au maintien d'une **offre de soins** de premiers recours.



# 600 000 €

ont été alloués au financement des futures maisons de santé de Bons-en-Chablais et Douvaine (300 000 € pour chacune des deux communes sous la forme d'un fonds de concours). Ouvertures programmées courant 2021



▲ Point d'accès au droit, de règlement de litiges et d'accompagnement des victimes d'infraction, l'Antenne de Justice et du Droit a accueilli, renseigné ou "accompagné" 13 085 usagers en 2019



◀ La résidence de la compagnie *Un Euro ne fait pas le printemps* a permis d'initier de nombreux habitants et en particulier le public scolaire à la création artistique

### Créer l'événement au cœur de nos communes

Jusqu'en 2022, la contribution financière de l'agglomération en faveur de la Maison des Arts du Léman est dédiée au soutien de deux manifestations majeures : **Les Chemins de Traverse et le Festival des P'tits Malins**. En 2019, elle a été portée à 95 000 €, ce qui représente une augmentation de +19% par rapport à 2018 (80 000 €) et de + 140% par rapport à 2017 (40 000 €).

## FACILITER L'ACCÈS DE TOUS À LA CULTURE

### Une politique publique qui se structure

Thonon Agglomération a inscrit son action dans la cadre d'une **convention territoriale de développement de l'éducation artistique et culturelle**. Jusqu'en 2022, il s'agit d'impulser l'émergence de projets culturels partagés en portant une attention particulière au quartier prioritaire d'une part (en lien avec les objectifs du Contrat de Ville), et aux jeunes (12-25 ans) d'autre part.

### Soutenir les initiatives associatives

10 000 € ont été consacrés au tissu associatif. L'appel à projets lancé a permis de sélectionner six associations dont les événements culturels ou sportifs de portée intercommunale, nationale voire internationale ont contribué à la notoriété et à l'attractivité du territoire.

## LUTTER CONTRE LA DÉLINQUANCE

### Vidéoprotection : c'est acté !

17 nouvelles communes de l'agglomération\* seront progressivement équipées de la vidéoprotection. L'objectif : lutter contre la délinquance et améliorer la sécurité des habitants. Le diagnostic préalable au déploiement a été mené en étroite collaboration avec les communes et les forces de l'ordre (Police Nationale, Gendarmerie...).

\* Allinges, Anthy-sur-Léman, Armo, Ballaison, Bons-en-Chablais, Brenthonne, Chens-sur-Léman, Douvaine, Fessy, Loisin, Lully, Margencel, Massongy, Perrignier, Sciez, Veigy-Foncenez et Yvoire en plus de Thonon-les-Bains déjà équipée.

## ÊTRE AU PLUS PRÈS DES HABITANTS

# 6

## DES MOYENS AU SERVICE DE NOS AMBITIONS

### L'AGGLO, UN ACTEUR PUBLIC "AU CŒUR DE LA CITÉ"

#### Au contact quotidien des habitants

Une quinzaine de structures intercommunales, réparties sur l'ensemble de l'agglomération, permet l'accueil du public : pôles administratifs, Bureau Information Jeunesse (3 sites), Antenne de Justice, service eau et assainissement (3 sites), déchetteries, équipements sportifs...

À Ballaison et Perrignier, les deux pôles administratifs sont désormais bien identifiés.

# 31 000

appels téléphoniques et plus de 2 700 visiteurs accueillis et renseignés



#### Favoriser la participation et la qualité des débats

Le conseil local de développement (CLD) joue pleinement son rôle d'**instance consultative et de concertation**. Il s'est auto-saisi de trois thématiques lui apparaissant comme prioritaires : les modes doux de déplacements, l'alimentation et les circuits courts, et les équipements structurants sur lesquels il a mené une enquête de besoins. Il a rendu un avis sur le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi) et participé à l'élaboration du Règlement Local de Publicité intercommunal (RLPi) et à l'Analyse des Besoins Sociaux.



# 133

personnes

ont participé à l'enquête de besoins sur les équipements structurants initiée par le Conseil local de développement

#### Une communication multicanal

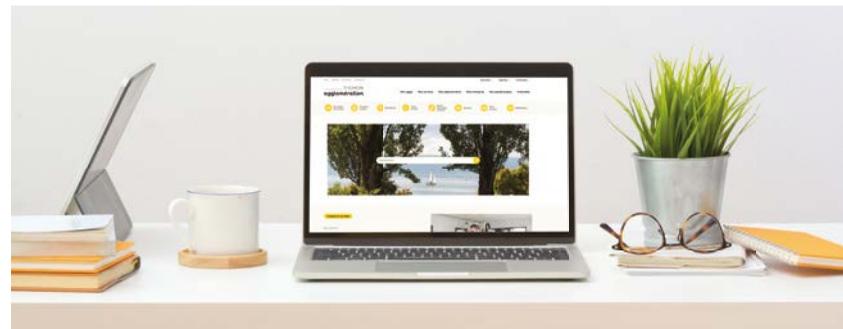
Pour maintenir les usagers bien informés et valoriser son action, l'agglomération diversifie ses supports : magazine, site internet, réseaux sociaux, SMS...

La page LinkedIn est créée et Le Magg' est récompensé ! Le 1<sup>er</sup> prix (catégorie Intercommunalités) lui a été attribué lors des Trophées de la presse territoriale.



# 36 000

visiteurs ont été recensés sur [www.thononagglo.fr](http://www.thononagglo.fr)



### DU CÔTÉ DES RESSOURCES HUMAINES

#### Lancement de la fonction RH

Pour disposer d'une vision à long terme des ressources humaines, définir une ligne managériale adaptée, développer une stratégie prospective des carrières et des recrutements et faire de Thonon Agglomération un employeur attractif, la mise en œuvre de la fonction RH a été engagée. **Deux leviers d'actions ont déjà été activés en 2019 :**

- > la stratégie de recrutement associée à l'élaboration de la marque Employeur
- > la prévention et le développement de la qualité de vie au travail.



# 280

agents

travaillent quotidiennement au service de l'agglomération et de ses habitants (Thonon Agglomération et son CIAS au 31 décembre 2019) : **3 000 fiches de paie éditées, 730 arrêtés et 180 contrats rédigés, 47 recrutements effectués**



#### Parité et solidarité

L'égalité professionnelle entre femmes et hommes est respectée. 68% des cadres A sont des femmes (contre 62% en moyenne au sein de la fonction publique territoriale). Cette proportion surpasse la répartition femme-homme des effectifs globaux de l'agglomération (60%/40%). La communauté d'agglomération soutient par ailleurs **l'emploi des personnes porteuses de handicap ou en voie d'insertion**. Un partenariat avec L'Atelier Re-Née, Chablais Insertion et Le Lien est tissé pour la collecte des textiles ou le service de broyage des déchets verts à domicile.

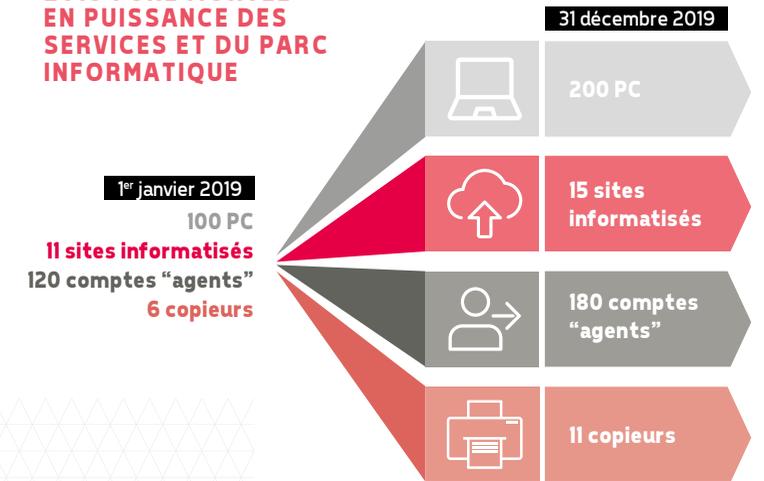
\*Source : Rapport Égalité Hommes-Femmes 2019

### VERS UN SCHÉMA DIRECTEUR DES SYSTÈMES D'INFORMATION (SDSI)



Pour l'agglomération, il s'agit de se doter d'un système d'information global, support de la nécessaire transversalité entre les compétences qu'elle exerce. Au-delà des services intercommunaux, ce document de gouvernance proposera dès 2020 une vision claire et partagée des orientations et des actions à mettre en œuvre au sein du bloc communal sur les cinq prochaines années. L'objectif : répondre aux besoins du territoire en termes de systèmes d'information.

### 2019 : UNE MONTÉE EN PUISSANCE DES SERVICES ET DU PARC INFORMATIQUE



**FINANCES : ÊTRE AMBITIEUX ET RESPONSABLES**

**Donner la priorité à l'investissement**

Pour accompagner la dynamique de projets et la concrétisation des premières réalisations de l'agglomération, la priorité a été donnée aux investissements et à leur planification (Plans Pluriannuels d'Investissement (PPI), Autorisations de Programme et Crédits de paiement (APCP)...).

+ de **30 millions d'euros**

ont été votés au service des équipements structurants, de la mobilité, du développement économique, de l'urbanisme ou encore de l'environnement

**Un désendettement continu, une neutralité fiscale confirmée**

Grâce à la stratégie financière mise en œuvre depuis 2017, l'agglomération a été en mesure de lancer sa dynamique de projets sans avoir recours à l'emprunt. Au 31 décembre 2019, le montant de la dette est estimé à 195 €/hab. (contre 250 € début 2017) tous budgets confondus. De ce fait, Thonon Agglomération présente une importante capacité d'endettement. Parallèlement, aucune imposition nouvelle ni majoration de taux n'ont été adoptées bien que les compétences de l'agglomération aient été élargies (GEMAPI, aménagement des pistes cyclables, politique locale du commerce...).

**Les points de vigilance**

> **L'effet de "ciseau" de l'épargne brute**  
Sur le budget principal, la dynamique des recettes de fonctionnement est inférieure à celle des dépenses. Ces dernières s'expliquent

notamment par les versements réalisés en faveur des budgets annexes, lesquels commencent à connaître les effets sensibles du lancement des politiques d'agglomération (mobilité, environnement...).

> **La réforme de la fiscalité locale**

Il s'agit d'anticiper la perte prévisible de la dynamique fiscale locale (suppression de la taxe d'habitation) et donc d'une part des marges de manœuvre nécessaires au maintien d'un équilibre financier durable.



**Garder une vision prospective**

Pour faire face durablement à l'ensemble des enjeux qui s'imposent à elle (réforme de la fiscalité locale, dégradation de l'épargne brute, poursuite des investissements), Thonon Agglomération devra adopter un **pacte financier et fiscal**. Ce dernier posera les bases d'une gouvernance financière basée sur une réflexion collective et un large consensus entre les élus du territoire.



**Les comptes administratifs 2019 (en €)**

INVESTISSEMENT	BUDGET PRINCIPAL	ASSAINISSEMENT	OM	BERGES ET RIVIÈRES	DÉV. ÉCONOMIQUE	FUNICULAIRE	LLA	MAPA	MOBILITÉ	TRANSPORT SCOLAIRE	ZONES	TOTAL GÉNÉRAL
Résultat reporté N-1 (2018)	- 799 051,03	- 595 492,97	3 549 847,64	808 453,74	- 430 659,67	- 116 045,90	2 958,76	- 673 927,95	193 107,91	121 383,95	- 3 710 972,98	- 1 650 398,50
Résultat N (2019)	- 6 101 114,15	1 438 118,25	- 1 368 090,18	6 552,79	- 135 203,94	59 008,96	-	614 044,24	- 1 339 748,98	14 218,01	- 2 809 994,37	- 9 622 209,37
Résultat cumulé	- 6 900 165,18	842 625,28	2 181 757,46	815 006,53	- 565 863,61	- 57 036,94	2 958,76	- 59 883,71	- 1 146 641,07	135 601,96	- 6 520 967,35	-
<b> FONCTIONNEMENT</b>												
Résultat reporté N-1 (2018)	15 814 556,36	16 358 278,83	4 807 934,34	948 949,43	700 886,91	288 339,99	53 293,98	781 330,35	770 169,33	- 168 293,86	-	40 355 445,66
Part affectée inv. (1068)	- 3 078 265,29	- 2 637 924,94	-	-	700 886,91	- 127 571,90	-	- 673 927,95	-	-	-	- 7 218 576,99
Résultat N	4 648 838,00	4 920 283,59	3 431 188,20	- 117 216,12	737 850,88	144 027,16	25 038,41	81 153,25	- 321 280,62	11 982,79	-	13 561 865,54
Résultat cumulé	17 385 129,07	18 640 637,48	8 239 122,54	831 733,31	737 850,88	304 795,25	78 332,39	188 555,65	448 888,71	- 156 311,07	-	46 698 734,21
<b> TOTAL</b>												
Résultat reporté N-1 (2018)	15 015 505,33	15 762 785,86	8 357 781,98	1 757 403,17	270 227,24	172 294,09	56 252,74	107 402,40	963 277,24	- 46 909,91	- 3 710 972,98	38 705 047,16
Résultat de clôture 2019	10 484 963,89	19 483 262,76	10 420 880,00	1 646 739,84	171 987,27	247 758,31	81 291,15	128 671,94	- 697 752,36	- 20 709,11	- 6 520 967,35	35 426 126,34



**11 budgets**

1 budget principal et 10 budgets annexes s'équilibrant à 115 M€ en fonctionnement et 64 M€ en investissement (budgets primitifs, budgets supplémentaires, décisions modificatives)

**0%** d'augmentation de la fiscalité pour les ménages



**15,5 millions d'euros**

ont été reversés aux communes au titre des attributions de compensation



**195 € par habitant**

C'est le montant de la dette estimée au 31 décembre 2019 (66 € seulement sur le budget principal alors que la moyenne nationale est de 345 € sur ce même budget principal)

**TAUX D'IMPOSITION 2019**

- > Taxe d'habitation (TH) : **7,34%**
- > Taxe Foncière sur les propriétés bâties (TFB) : **2,39%**
- > Taxe Foncière sur les propriétés non bâties (TFNB) : **3%**
- > Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) : un taux cible de **26,41%** (voté dès 2017, ce taux cible sera atteint sur l'ensemble du territoire en 2021 après une période de lissage)
- > Instauration et zonage de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM)

*25 communes,*  
**UNE MÊME DYNAMIQUE**

ALLINGES  
ANTHY-SUR-LÉMAN  
ARMOY  
BALLAISON  
BONS-EN-CHABLAIS  
BRETHONNE  
CERVEN  
CHENS-SUR-LÉMAN  
DOUVAIN  
DRAILLANT  
EXCENEVEX  
FESSY  
LOISIN  
LULLY  
LE LYAUD  
MARGENCEL  
MASSONGY  
MESSERY  
NERNIER  
ORCIER  
PERRIGNIER  
SCIEZ  
THONON-LES-BAINS  
VEIGY-FONCENEX  
YVOIRE

**THONON  
AGGLOMÉRATION**

2 place de l'Hôtel de Ville  
BP 80114  
74207 Thonon-les-Bains cedex  
04 50 31 25 00  
[www.thononagglomeration.fr](http://www.thononagglomeration.fr)